



MODALITÉS DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ K2 SYSTEMS GMBH

§1 Garantie fondamentale

La société K2 Systems GmbH garantit pour une période de douze (12) ans que dans des conditions d'utilisation, d'installation, d'exploitation et d'entretien normales, ses produits sont exempts de vices de matériau et de fabrication. Au cas où la qualité d'une pièce ne serait pas conforme aux conditions de garantie ci-après, la société K2 Systems GmbH s'engage, pour un délai de douze (12) ans à compter de la date de vente par K2 Systems GmbH, à réparer ou à remplacer le produit en cause, le choix de la solution lui revenant à elle. Les conditions de garantie du fabricant respectif s'appliquent aux composants achetés.

La réparation ou le remplacement sont les seules prestations prévues au titre de cette garantie, à l'exclusion de tout autre dédommagement, et ce pour la durée précitée de douze (12) ans.

La garantie se s'étend pas aux coûts de démontage d'un élément défectueux, à l'expédition en retour à K2 Systems GmbH ou au vendeur autorisé, ni à la remise en place. Ceci n'affecte aucunement la garantie légale dont jouit l'acheteur.

§2 Prestations de garantie exclues

La présente garantie ne s'appliquera pas si K2 Systems GmbH devait constater, sur la base d'un contrôle effectué par ses propres soins, qu'un système de montage a fait l'objet d'une utilisation erronée ou négligente, a subi un accident ou a été endommagé du fait d'un usage abusif, d'une transformation, d'une installation ou utilisation non conforme ou d'une négligence dans le cadre de l'entreposage, du transport ou de la manipulation, ou encore que les composants ont été réparés ou modifiés par des personnes autres les collaborateurs de K2 Systems GmbH ou des tiers jouissant de l'autorisation expresse de K2 Systems GmbH.

Cette garantie ne couvre pas les défauts d'un matériel

- ▶ dus à des phénomènes naturels, un cas de force majeure ou toutes autres circonstances imprévisibles sur lesquelles K2 Systems GmbH ne peut influencer, comme par exemple les séismes, typhons, cyclones, éruptions volcaniques, inondations, la foudre, les dégâts provoqués par la neige, les incidents nucléaires etc.
- ▶ occasionnés par des travaux de maintenance ou des tests inappropriés, des objets volants ou une sollicitation extérieure.
- ▶ qui a été soumis à des charges supérieures à celles prévues par Eurocode EC 1

§3 Limites de garantie

La présente garantie vient remplacer les éventuelles garanties octroyées précédemment. La société K2 Systems GmbH n'endosse aucune responsabilité pour tous autres dégâts, additionnels, subséquents ou quels qu'ils soient.

§4 Bénéfice de la garantie

Si vous avez une revendication au titre de la garantie, informez-en immédiatement le vendeur autorisé ou K2 Systems GmbH. Ils vous indiqueront la marche à suivre pour faire valoir votre droit.

Sont applicables par ailleurs nous CGF et AEB ainsi que le droit allemand.

Réactualiser : 07/18

K2 Systems GmbH

ADDRESS Industriestraße 18
D-71272 Renningen

PHONE +49 (0)7159 42059-0
FAX +49 (0)7159 42059-177

E-MAIL info@k2-systems.de
WEB www.k2-systems.de